



# Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Sportif (CQPTS) Année 2018

La Fédération Française de Tir à l'Arc met en place pour l'année 2018 une session de formation en vue de l'obtention du CQP Technicien Sportif.

## **Prérogatives**

Le CQP Technicien Sportif (CQPTS) de tir à l'arc est une qualification professionnelle de la branche Sport. Il est le premier niveau de diplôme permettant d'enseigner en club contre rémunération. Le titulaire du CQP Technicien Sportif de tir à l'arc a pour vocation d'encadrer et entraîner en autonomie des séances collectives et individuelles de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants. Il exerce son activité, toute l'année, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 360 heures maximum à l'année et auprès d'archers compétiteurs.

## **Conditions d'entrée en formation**

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être diplômé Entraîneur 1
- Avoir un niveau minimum de performance en tir olympique

	Arc classique	Arc à poulies
Hommes	520	625
Femmes	500	600

**La formation** est composée de 4 modules de 40 heures :

- Module 1 : mis en œuvre au sein du comité régional entre septembre et décembre (les titulaires du diplôme E2 en sont dispensés)
- Module 2 et 4 : mis en œuvre au niveau national entre janvier et juin (CTSARC de Chennevières sur Marne)
- Module 3 : Immersion dans une structure du PES (Pôle Espoirs ou Pôle France)

## **Coût de la formation**

- Vous êtes entraîneur 1 (4 semaines de formation) : 1464€
- Vous êtes entraîneur 2 (3 semaines de formation) : 1098€

Cette formation professionnelle, inscrite au RNCP, peut être financée de différentes manières :

- En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCA auquel cotise votre employeur
- En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.
- Pour toute information, vous pouvez contacter le département formation de la FFTA.

Le Comité départemental de tir à l'arc de Seine-Saint-Denis peut participer au financement de votre formation. Pour cela, préalablement à l'inscription en formation, une demande doit être adressée à :

*Sandrine Millon - Commission Formation CD 93  
19 avenue des Tilleuls  
93300 Aubervilliers*

## **Calendrier et Inscription**

Calendrier joint en annexe.